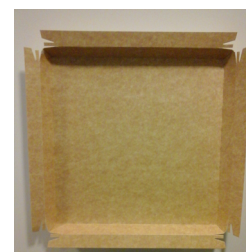


Avis technique

Recyclabilité d'un plateau en papier-carton technique résistant à l'humidité et aux graisses



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	COLLIN
	Date de la demande	Mars 2015
	Dénomination	Lebhar
	Marché	Agroalimentaire
	Type de produit emballé	Agroalimentaire
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	plateau
	Dimension (cm)	25 x 25 x 2
	Masse vide	43 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Deux couches fibreuses (carton et film supérieur en papier)
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	-
	Type de colle	NC
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE	
	Papier-carton	100 %
	Plastique	-
	Métal	-

PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulosiques : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.
- Le plateau est composé de deux couches : une couche de carton et un film supérieur en papier. Ce couchage papier offre à l'emballage des propriétés anti-humidité et anti-graisse.
- L'adhésion des rabats met en jeu une faible quantité de colle, non quantifiable.
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra donc être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière emballage papier-carton.

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	Ø
ÉNERGIE DE PULPAGE	Désintégration aisée de la fraction papier-carton		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⌘ En cours d'étude

➤ **Impact environnemental**

CONCLUSIONS DU CEREC

Le plateau en papier-carton technique avec rabats Lebhär se désintègre facilement dans les conditions laboratoires de pulpage. En effet, la partie en carton n'est pas traitée dans la masse, seul le couchage papier l'est. Pour autant, ce couchage n'a pas d'impact sur le défibrage de l'emballage. Les rejets issus de l'étape de séparation par classage sont en quantité négligeable. Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A par référence à la norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la recyclabilité de l'emballage tel qu'étudié dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être modifiés par le fabricant et en particulier l'encrage et l'impression de la barquette jusqu'à présent, vierge de tout marquage.

En l'occurrence, il conviendra, qu'en cas d'impression de l'emballage, il serait préférable de ne pas utiliser de teinte noire ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de process.

Le CEREC recommande l'utilisation d'encres sans dégorgement et à base d'eau ou d'huiles végétales afin d'éviter l'éventuelle présence de résidus d'huiles minérales et de limiter les turbidités dans l'eau utilisé.

CONSIGNES DE TRI

Dans le cadre d'un usage ménager, le CEREC préconise l'ajout de pictogrammes recommandant de placer le plateau dans le bac des emballages recyclables.

VALIDATION



Maryon PAILLEUX



Philippe HEINRICH